

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.  
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE, LE BLASTIER,  
LECONTE, MARGUERIE, OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Mme HAMEL/BRUN (*pouvoir à M. CAMPBELL*)  
Mme LAMORT (*pouvoir à Mme VACCARO*)  
Mme LAVENAC (*excusée*)  
Mme LE BORGNE (*pouvoir à Mme DURAND*)  
Mme LEROY/THOMAS (*pouvoir à M. ALLAIN*)  
M. LEMARIÉ (*pouvoir à M. LAPIERRE*)  
M. LEROUX (*pouvoir à M. BRIARD*)

Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h 45 par Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26/03/2007**

Le Maire signale 2 rectifications mineures à apporter à ce document :

- 1) le nom de François OZENNE mentionné en tant que membre présent et en tant que membre absent, alors qu'il était bien absent ce 26 mars,
- 2) et en page 2, le titre « IV » est libellé « vote du budget 2006 » alors que c'est en réalité le budget 2007 qui est voté ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 2 de ce titre IV.

Aucune autre observation n'étant formulée, ce procès-verbal du 26 mars est **adopté par 20 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

**II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXCEPTIONNELLE  
DU 05/04/2007**

Ce document ne fait l'objet d'aucune remarque et est **adopté par 19 voix pour et 7 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition et de Jean CARTERON absent ce jour là*).

**III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**A – Tirage au sort du Jury d'Assises 2008**

Conformément à la circulaire préfectorale du 06/03/2007, il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 12 jurés sachant que seulement 4 seront retenus par le Jury d'Assises.

## **B – Convention de mise à disposition de Caen la Mer du terrain d'assiette dans le cadre des parcs périurbains**

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu que Caen la Mer, dans le cadre de sa compétence des parcs périurbains, remette en état un sentier allant du Chemin des Odon au Chemin du Moulin d'Ardennes et le prolonge jusqu'à la passerelle permettant de traverser le Petit-Odon, actuellement propriété du centre équestre mais qui sera acquise par la communauté d'agglomération. D'ailleurs, cette passerelle sera également remise en état par Caen la Mer.

Pierre ESTRADÉ rappelle que ce sentier a été débroussaillé par les jeunes du local dans le cadre de « chantiers jeunes » et Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, se félicite de cette programmation car ce sentier, qui n'avait aucun débouché, trouvera ainsi une légitimité par la remise en état de la passerelle.

A l'issue de la discussion, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention précitée avec Caen la Mer.

S'agissant du Chemin du Moulin d'Ardennes qui, malgré l'interdiction, reçoit une forte circulation automobile, Pierre ESTRADÉ fait part de son intention de prendre des mesures afin de le réserver uniquement aux promeneurs et cyclistes et étudiera, après concertation avec les riverains, une interdiction d'accès efficace qui sécurisera les utilisateurs et les enfants en particulier.

## **IV – TRAVAUX - EFFACEMENT DES RÉSEAUX**

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle que le SDEC (*Syndicat Départemental d'énergies du Calvados*) a terminé, début de cette année, le programme 2006 portant sur une première tranche d'effacement des réseaux avenue du Soleil et alentours, et réalisera la 2<sup>ème</sup> tranche, avenue du Général Leclerc et rue du Colombier, à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007. Ces travaux sont financés par le SDEC qui contracte les emprunts nécessaires, la commune ayant choisi de les rembourser sur 12 ans, durée maximale prévue à l'origine par le SDEC. Or, récemment, par délibération du 20 mars dernier, cet organisme a décidé d'offrir la possibilité aux communes de s'acquitter du montant des travaux sur 18 ans. Il précise en outre que les appels de fonds intervenant un an après l'achèvement des travaux, cette opportunité peut s'appliquer aussi au programme 2006.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de saisir cette opportunité qui permet une souplesse budgétaire et qui est compatible avec la durée d'amortissement des ouvrages.

## **V – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE ÉMANANT D'EDF**

Le Maire informe qu'en date du 18/04/2005, EDF a été autorisé à construire un transformateur chemin aux Bœufs près du pont SNCF avec obligation de masquer l'ouvrage par des végétaux, ce qui n'avait pas été réalisé. D'un accord commun, la commune s'est chargée de ces travaux et EDF nous a dressé le chèque correspondant.

Cette recette n'ayant pas été budgétée, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de la prendre en considération dans le budget 2007.

## **VI – PERSONNEL COMMUNAL**

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture, signale que notre bibliothécaire réunit toutes les conditions pour bénéficier de la prime de technicité forfaitaire des personnels de bibliothèque prévue par arrêté ministériel qui est destinée à compenser les tâches particulières et les sujétions spéciales attachées à l'exercice de cette fonction. Elle souligne l'excellent travail fourni par cet Agent sérieux et rigoureux en charge de la gestion de notre bibliothèque municipale qui compte plus de 12 000 livres et notamment les efforts qu'il déploie pour l'animer et attirer les lecteurs.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide l'attribution de cette prime de technicité forfaitaire à notre bibliothécaire.

## **VII – URBANISME – SUPPRESSION ADMINISTRATIVE DE LA ZAC DE LA GRANDE PLAINE**

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, informe que la ZAC de la Grande Plaine créée en novembre 1991 est maintenant achevée : tous les équipements publics prévus dans le dossier création/réalisation sont réalisés et, en dehors de terrains appartenant à des propriétaires privés, ceux appartenant à Caen la Mer (*via l'EPFN – Etablissement Public Foncier de Normandie*) sont vendus à l'exception de 2 parcelles qui font l'objet d'un compromis de vente.

Sachant que Caen la Mer, gestionnaire de cette zone, a donné son accord de principe, toutes les conditions sont donc réunies pour prononcer la suppression de cette ZAC qui aurait pour conséquence de pouvoir rétablir le régime de la Taxe Locale d'Équipement (*TLE*) sur les permis de construire à venir.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, ajoute que le Plan Local d'Urbanisme intègre le règlement de cette ZAC qui, désormais, n'a plus d'utilité, et c'est là un élément supplémentaire en faveur de cette suppression.

A l'observation de Alain LAPIERRE qui demande si les entreprises ont été prévenues qu'elles auraient à acquitter de la TLE en cas de construction ou d'extension, Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint, estime tout à fait légitime le fait de rétablir ce régime de la TLE car cette ZAC a été équipée avec des fonds publics.

Au terme de la discussion, la suppression de la ZAC de la Grande Plaine est approuvée à **l'unanimité**.

## **VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Jean-Marie LECONTE**, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, fait le point sur les travaux dans la zone d'activités des Forques :

- l'entreprise CIP s'installera en décembre prochain dans ses nouveaux locaux actuellement en cours de construction rue du Long Douet et ceux qu'elle occupe actuellement avenue de la Voie au Coq seront alors libres à la vente,
- l'extension (*en vue de la location*) des bâtiments industriels DANRÉ rue du Long Douet est bien avancée.

**Marie ASSELINE**, Conseiller Municipal et Vice-Présidente de l'AGACSBO, présente le bilan des activités qui se sont déroulées durant les vacances de Pâques :

- le centre aéré a accueilli 57 enfants dont 65 % de Brettevillais et 12 % d'Étervillais,
- 20 pré-ados ont fréquenté la structure intermédiaire entre le centre aéré et le local jeunes : 50 % de Brettevillais et 20 % d'Étervillais. Ils préparent la fête du jeu prévue fin mai et organisent un mini camp d'été,
- le local jeunes a ouvert 11 jours et a organisé des activités sur plusieurs soirées. Les jeunes ont contribué à la soirée foot (*vestiaire, service, vaisselle, etc...*) et ont réalisé les marches menant à la halle des sports dans le cadre d'un « chantier jeunes ».

**Jean-Noël MARGUERIE**, Conseiller Municipal Délégué et Président de l'AGESBO, fait le point sur les stages multisports qui ont été organisés pendant les vacances scolaires à la grande satisfaction des enfants.

**Pierre ESTRADÉ**, Maire :

- signale une recrudescence des cambriolages dans les zones pavillonnaires et incite la population à la prudence,
- informe que l'enquête publique sur la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Caen-Carpiquet aura lieu du 2 mai au 2 juin prochains et que le dossier peut être consulté en Mairie,
- fait part des cérémonies du 8 mai organisées par la section des Anciens Combattants,

- informe que le Tribunal Administratif a rejeté la requête en référé suspension formulée à l'encontre du permis de démolir la maison du 132, route de Bretagne,
- évoque le scrutin du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles dans notre commune pour lequel le taux de la participation brettevillaise s'est élevé à près de 91 % avec moins de 1 % de bulletins nuls. Il remercie les Élus et les citoyens qui ont assuré des permanences dans les bureaux de vote.  
Marcel ALLAIN pense que l'implantation des panneaux d'affichage électoral serait plus judicieuse rue de l'Enclos que rue du Buisson et Pierre ESTRADÉ, sans contredire Marcel ALLAIN, s'interroge sur leur utilité à l'heure où nous bénéficions d'une profusion de moyens de communication. Il remarque que les affiches sont constamment arrachées et que nos services techniques doivent régulièrement en nettoyer les abords. Quoi qu'il en soit, il rappelle que la loi oblige les communes à en implanter à proximité des bureaux de vote, ce que, bien entendu, nous faisons, le reste est à leur discrétion.

## LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- la réunion de la Commission des Travaux courant mai notamment pour visiter le chantier de l'extension de l'école maternelle,
- l'organisation, vendredi 15 juin prochain en soirée, d'un tournoi de beach soccer inter quartiers,
- l'achèvement de la piste cyclable à l'entrée Ouest de la commune,
- la présence de 2 photographes dans la commune pour renouveler les photos sur notre site Internet qui a accueilli plus de 50 000 visiteurs à ce jour,
- la réunion de travail de l'ensemble des membres du Conseil Municipal mercredi prochain pour prendre connaissance des résultats des études préalables à la création d'une ZAC sur les 37 ha situés sur le plateau Nord de la commune,
- les cérémonies à GLATTBACH durant le week-end du 1<sup>er</sup> mai pour fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage allemand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.